

PARTIE III : CAHIER DE RECOMMANDATIONS

POUR UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DU PAYS LAURAGAIS

Le paysage est le résultat de l'action de l'homme sur son territoire. Cette action est liée aux contraintes spécifiques du lieu comme la nature du sol, le relief, le climat, mais aussi aux données sociales, économiques et culturelles. C'est en transformant l'espace naturel que l'homme s'est peu à peu approprié "son" territoire.

Les paysages qui se donnent à voir sont un livre ouvert sur un pays et ses habitants. Ils permettent de se situer dans l'espace et le temps. Ils sont l'expression d'une culture.

Le pays Lauragais est associé à l'image des collines, à la grande culture, aux villages resserrés, aux bastides, à la brique, aux métairies entourées de parcs. L'image du pays Lauragais parle aussi bien de l'histoire agricole ancienne, que de la modernisation des modes d'exploitation qui a épuré le paysage jadis bocager.

Les propositions de cette charte ont la difficile tâche de conforter "l'identité lauragaise", tout en laissant la porte ouverte à l'avenir. En s'appuyant sur l'histoire culturelle, elles envisagent l'évolution du pays en résonance avec l'esprit des lieux.

3.1 LE PAYSAGE RURAL

UNE TRAME BOCAGÈRE POUR L'OPENFIELD

Qualité paysagère et écologie ne vont pas forcément de pair

Le bocage d'autrefois a disparu avec la modernisation de l'agriculture qui nécessite des parcelles de grandes dimensions. Aujourd'hui, il ne reste que des reliques de haies, éléments sculpturaux dans ce paysage de plus en plus ouvert.

De la même manière, les bois autrefois installés sur les coteaux trop raides pour être cultivés sont aujourd'hui défrichés abusivement grâce à la mécanisation.

La force émotionnelle de ce nouveau paysage tendant vers l'abstraction est grande, mais celui-ci porte en lui les germes de sa destruction.

La restauration du bocage, des bosquets et l'implantation de nouvelles haies et bandes enherbées ne relèvent donc pas au départ d'une esthétique paysagère mais d'un souci environnemental (préservation des sols en limitant l'érosion éolienne et hydraulique, contribution à la diversité de la flore et de la faune - véritables 'niches écologiques').

Toutefois, la reconstitution de la trame bocagère nécessite un projet d'ensemble afin de :

- choisir les lieux d'implantation stratégiques : perpendiculairement à la pente et le long des ruisseaux
- préserver les panoramas des crêtes
- obtenir une image cohérente et valorisante
- définir le choix des essences et des typologies "lauragaises".

Ainsi ces mesures participent à la confortation de l'identité du pays lauragais.



Un paysage devenu très ouvert mais possédant une grande force émotionnelle.

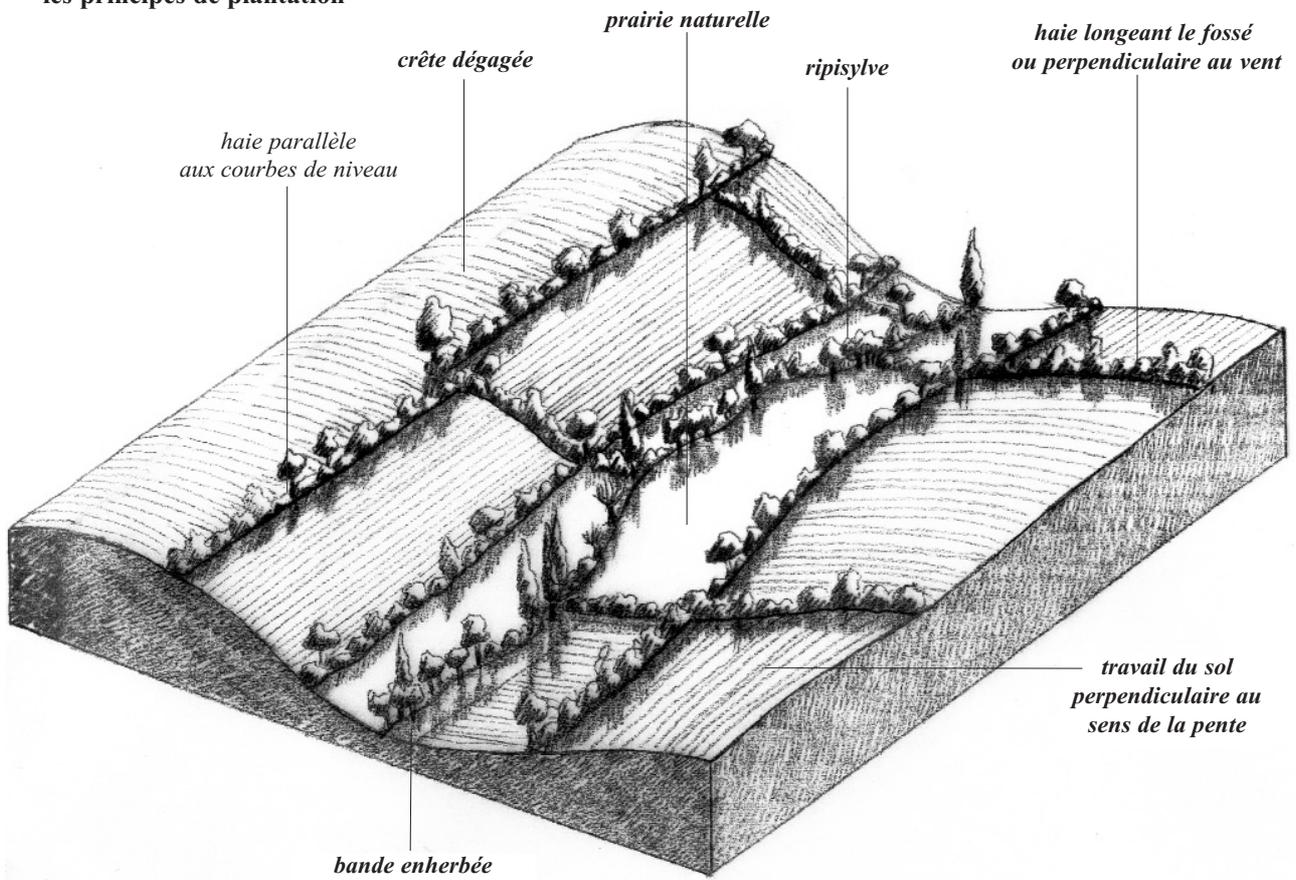


Haie de chênes dans le sens de la pente.



Des haies brise-vent de cyprès indiquant l'approche de la Méditerranée.

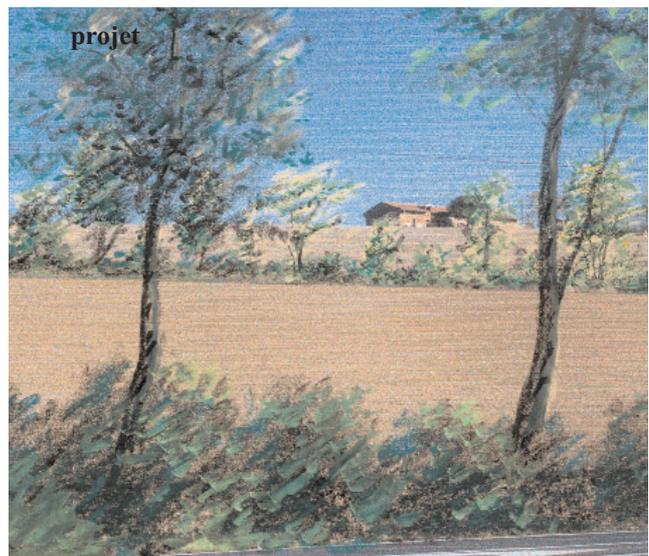
les principes de plantation



Des haies en limite des champs



La terre, labourée dans le sens de la pente et sans protection de haies brises-vent, est exposée à l'érosion.



Les talus peuvent être plantés de haies d'essences lauragaises laissant transparaître le relief et les fermes.



tilleul

saule blanc
autrefois traité en "têtard"

allée de cèdres

choix d'essences propres au Lauragais

- frêne (*Fraxinus angustifolia* et *Fraxinus excelsior*)
- saule blanc (*Salix alba*)
- tilleul (*Tilia cordata*)
- érable champêtre (*Acer campestre*)
- chêne (*Quercus robur* et *Quercus pubescens*)
- peuplier noir (*Populus nigra*)
et peuplier blanc (*Populus alba*)
- cyprès (*Cupressus sempervirens*)
- cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- fusain (*Euonymus europaeus*)
- prunellier (*Prunus spinosa*)
- sureau noir (*Sambucus nigra*)
- aubépine (*Crataegus laevigata*
et *Crataegus monogyna*)
- alisier (*Sorbus torminalis*)
- cormier (*Sorbus domestica*)
- néflier (*Mespilus germanica*)

à l'est du pays avec un climat plus méditerranéen :

- cyprès (*Cupressus sempervirens*)
- érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*)
- pin pignon (*Pinus pinea*)
- pin d'Alep (*Pinus halepensis*)
- chêne vert (*Quercus ilex*)
- chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- genévrier (*Juniperus communis*)
- genêt d'Espagne (*Spartium junceum*)
- laurier-tin (*Viburnum tinus*)
- nerprun (*Rhamnus alaternus*)
- ciste (*Cistus sp.*)

dans la Montagne Noire :

- hêtre (*Fagus sylvatica*)
- charme (*Carpinus betulus*)
- châtaignier (*Castanea sativa*)
- houx (*Ilex aquifolium*)
- sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)



chêne pubescent



platanes



pins et genêts

La ripisylve - de la préservation d'un milieu à la mise en valeur d'un paysage

La réhabilitation des ripisylves le long des ruisseaux et des rivières, en particulier l'Hers mort, s'impose du point de vue écologique afin de freiner l'érosion des sols, de filtrer l'eau s'écoulant des champs (enrichie de nitrates et de polluants). Il est aujourd'hui nécessaire :

- de protéger la ripisylve en gardant des bandes enherbées le long des ruisseaux et rivières (minimum 5m; idéal 10m) .
- de replanter des haies le long des fossés aujourd'hui à nu.
- mais aussi de les mettre en valeur en créant des chemins le long des berges (en particulier en milieu urbain).



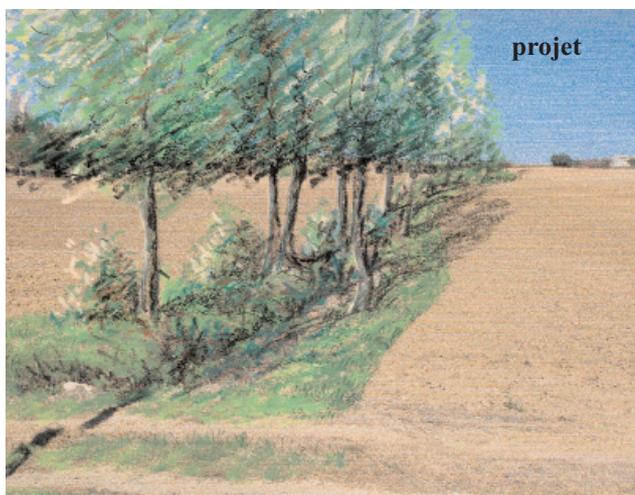
Aujourd'hui les ruisseaux et rivières n'ont gardé que quelques reliques de leur anciennes ripisylves.

choix d'essences d'arbres et d'arbustes lauragais

- | | |
|---|--|
| - cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) | - frêne (<i>Fraxinus angustifolia</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>) |
| - sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) | - aulne (<i>Alnus glutinosa</i>) |
| - ronce (<i>Rubus fruticosus</i>) | - érable (<i>Acer campestre</i>) |
| - houx (<i>Ilex aquifolium</i>) (Montagne Noire) | - chêne (<i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pubescens</i>) |
| - églantier (<i>Rosa canina</i> ou <i>rubiginosa</i>) | - saule blanc (<i>Salix alba</i>) et saule pourpre (<i>Salix purpurea</i>) |
| - fusain (<i>Euonymus europaeus</i>) | - viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>) |
| - noisetier (<i>Corylus avellana</i>) | |



Fossé à nu - les terres sont labourées jusqu'aux bords du fossé.



Fossé réhabilité avec une bande enherbée et une nouvelle haie.

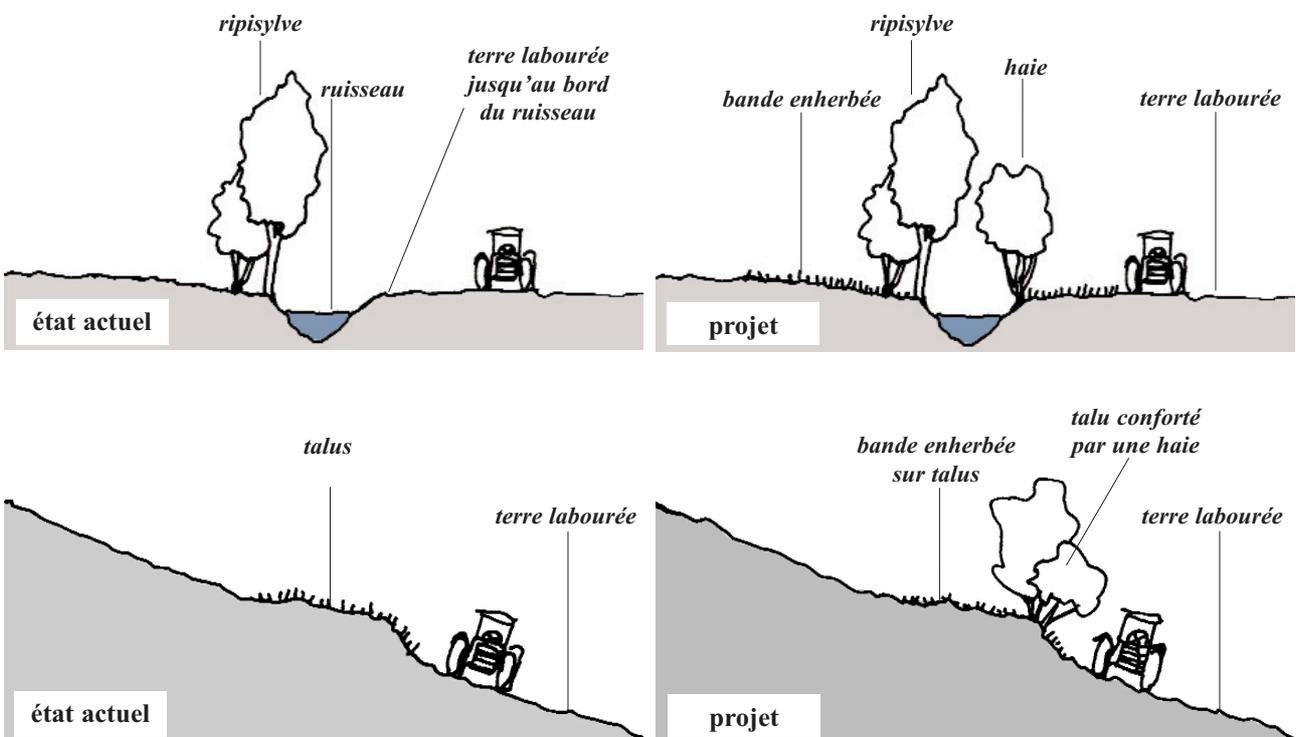
Les bandes enherbées

Initialement ces bandes se trouvaient le long des fossés et des ruisseaux afin de préserver ceux-ci de l'érosion due au labour des terres. Elles pouvaient aussi constituer des prairies de pâturage.

Ce système est utilisé aujourd'hui sur les côtes pour lutter contre l'érosion. Bien que cet élément ne soit ni traditionnel ni spécifique au Lauragais dans ce deuxième usage, il participe aujourd'hui à la structuration du paysage et nécessite, à ce titre, d'être intégré à la réflexion sur la recombinaison bocagère.

Il ne faut toutefois pas oublier que le rôle des bandes enherbées est aussi écologique. Leur implantation s'impose le long des fossés, des talus routiers et des ruisseaux.

Par ailleurs, l'exemple du traitement de bandes enherbées en entrée de village dans la Piège montre la diversité d'utilisation de cet élément.



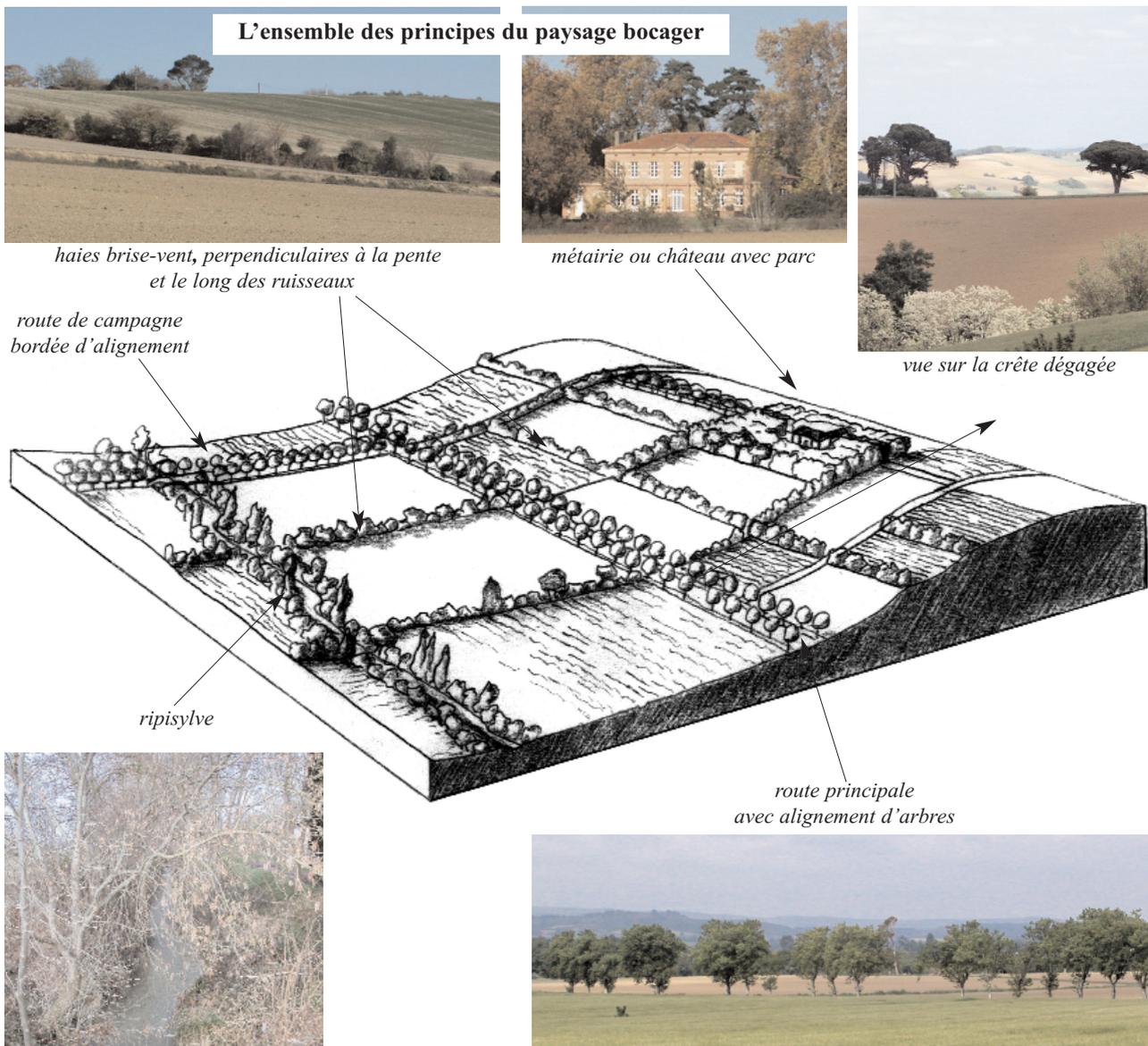
ruisseau réduit en fossé - autrefois, une bande enherbée permettait de le protéger de l'érosion.

La méthode

- raisonner à l'échelle d'une vallée si possible, ou mieux à l'échelle communale.
- faire appel à un architecte-paysagiste afin d'obtenir un projet mettant en valeur le paysage.
- traiter en même temps les plantations routières.
- intégrer les bandes boisées dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) sous forme d'espace boisé classé.
- travailler avec les agriculteurs concernés et la Chambre d'Agriculture.
- s'adresser aux syndicats de rivière pour les plantations le long des ruisseaux et rivières.
- prendre conseil auprès d'associations de défense de l'environnement.

financement possible:

- voir la Chambre d'Agriculture, les Communautés de Communes, le Conseil Général, le Conseil Régional.



LES HAIES ACCOMPAGNANT LES HABITATIONS

L'articulation entre habitat et paysage environnant qu'il soit rural, naturel ou urbain est traditionnellement faite par des plantations de haies plus ou moins denses dans un but décoratif mais aussi avec un objectif d'utilité. Les haies brise-vent font ainsi partie du paysage lauragais. Ce sont elles qui intègrent le bâti dans son environnement et qui donnent une intimité aux jardins dans ce pays exposé au vent.

Tout comme l'architecture, la haie participe à la composition urbaine des villages et en particulier à la composition de l'espace public. A ce titre elle doit respecter des règles garantissant une cohérence générale.

Pourtant la typologie des haies a évolué dans un effet de mode, dont résulte aujourd'hui une grande banalisation. Les haies de "sapinettes", lauriers-cerises et pyracanthas uniformisent la France.



Haie composée d'essences qui parlent du territoire.

choix d'essences d'arbres et arbustes traditionnels

- | | | |
|---|---|---|
| - lilas (<i>Syringa sp.</i>) | - sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) | - amandier (<i>Prunus amygdalus</i>) |
| - aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>) | - prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) | |
| - mûrier (<i>Morus nigra</i>) | - cognassier (<i>Cydonia oblonga</i>) | |
| - laurier noble (<i>Laurus nobilis</i>) | - noisetier (<i>Corylus avellana</i>) | - laurier tin (<i>Viburnum tinus</i>) |

auquels s'ajoutent à l'est du pays avec un climat plus méditerranéen :

- | | |
|--|--|
| - buis commun (<i>Buxus sempervirens</i>) | - cyprès (<i>Cupressus sempervirens</i>) |
| - filaire à feuilles moyennes (<i>Phyllirea media</i>) | - pistachier lentisque (<i>Pistacia lentiscus</i>) |
| - arbusier (<i>Arbutus unedo</i>) | - canne de Provence (<i>Arundo donax</i>) |

et en particulier dans la Montagne Noire et la Plaine de Revel :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| - houx (<i>Ilex aquifolium</i>) | - charme (<i>Carpinus betulus</i>) |
|-----------------------------------|--------------------------------------|

Des haies banales, sans rapport au territoire



*Haie de cyprès (*cupressocyparis leylandii*) taillée.*



Haie de cyprès de Leyland en limite d'un quartier neuf.

les typologies de haies

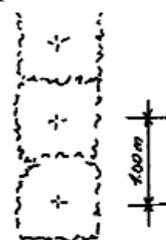
La haie apparaît au XIX^{ème} siècle dans le milieu urbain avec les maisons bourgeoises qui s'implantent en retrait de la rue : une murette surmontée d'une grille est souvent doublée d'une haie monospécifique.

C'est au XX^{ème} siècle que les haies sont véritablement introduites pour former la limite séparative des parcelles d'un habitat de plus en plus dispersé et situé au milieu de sa parcelle.

les haies traditionnelles

la haie monospécifique taillée

Il existe une typologie de haie monospécifique taillée dans le Lauragais, celle des haies de buis. Les essences utilisées aujourd'hui comme le cyprès de Leyland et le laurier-cerise ne sont pas propres au Lauragais. Elles tendent à banaliser le paysage.

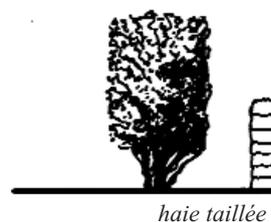


la haie villageoise

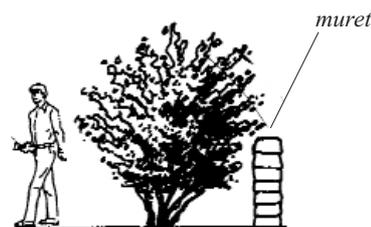
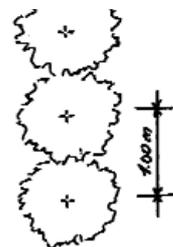
La haie villageoise est composée d'essences utiles : arbustes à fleurs (lilas, aubépines...), arbustes à fruits (prunelliers, cognassiers, amandiers...), plantes à tuteurs (cannes de Provence). Ayant un air moins rigoureux, elles participent à une atmosphère intime du village.

Elles nécessitent moins de taille (1 par an) que les haies dites taillées (2 à 3 tailles par an).

Ces haies méritent d'être remises au goût du jour.



haie taillée



haie villageoise

les haies contemporaines

la haie composée

La haie composée est une mode qui nous vient plutôt des régions du nord de la France et des pays anglo-saxon.

Elle peut remplacer avantageusement la haie de cupressocyparis banalisante. Elle s'inspire de la haie villageoise dans sa typologie et se compose d'essences locales plus adaptées aux petites parcelles d'aujourd'hui.

des haies pour masquer les hangars agricoles et les bâtiments d'activités

les essences :

- chêne vert ou cyprès à l'Est
- houx dans la Montagne noire
- chêne vert ou érable champêtre à l'Ouest



haie libre



haie taillée

VEILLER À LA RÉGÉNÉRATION OU À LA CRÉATION DE PARCS

Les parcs des châteaux et des grands domaines sont un des motifs majeurs du paysage lauragais.

Mais les arbres ont une durée de vie limitée. Traditionnellement ils sont replantés tous les 100 ans. La plupart des parcs du Lauragais datent de la fin du XIXème siècle. Il faut donc penser à leur régénération tout en évitant leur banalisation et leur appauvrissement.



Les parcs accompagnant les châteaux sont un des motifs essentiels du milieu rural du Lauragais. Les arbres d'ornement sont ici plantés en bosquets : pin d'Alep, cèdre, chêne vert.

remplacement végétal dans un parc



état existant



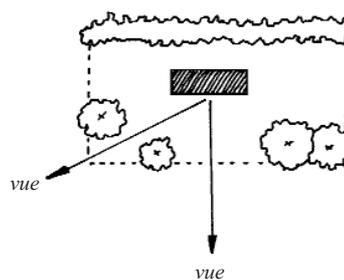
période intermédiaire

dégénérescence du vieux bosquet

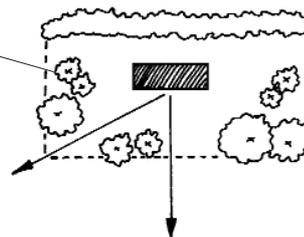


état final

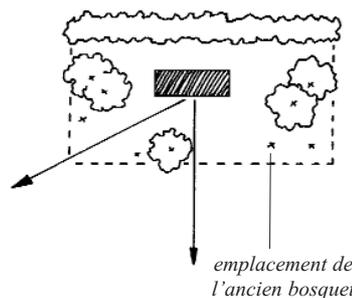
Attention à la composition du parc !



Avec la plantation de nouveaux bosquets la composition du parc est modifiée. Il faut donc prendre en compte les axes visuels du parc avant la plantation des nouveaux arbres.



La réalisation d'un plan du parc facilite la compréhension de la structure végétale et le choix des emplacements propices à une nouvelle plantation.



Une fois les arbres des vieux bosquets morts, la replantation sur les endroits ainsi libérés est possible.



L'arrivée au château sur l'axe central.

la palette végétale des parcs de châteaux

- cèdre bleu de l'Atlas (*Cedrus atlantica*)
- cèdre du Liban (*Cedrus libani*)
- pin pignon (*Pinus pinea*)
- pin d'Alep (*Pinus halepensis*)
- chêne vert (*Quercus ilex*)
- chêne blanc (*Quercus pubescens*)
- arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)
- pour les autres plantes (arbustes et vivaces) : s'inspirer des essences de parcs anciens, souvent plus intéressantes et mieux adaptées que les essences de jardinerie.

La méthode

- rechercher la composition initiale ou redéfinir une composition tenant compte des cadrages visuels, des écrans brise-vent, des rapports entre les pleins et les vides, de la mise en valeur du bâti. Penser aussi bien à la composition intérieure du parc qu'à la vision de l'extérieur.
- définir les nouvelles plantations (arbres isolés ou bosquets) en dehors des bosquets existants à l'ombre desquels les jeunes arbres ne pourraient se développer.
- choisir soigneusement les essences en fonction de leur forme et usage, et de leurs exigences. Les essences traditionnelles sont à préférer pour ne pas tomber dans une mode qui est souvent fugitive et banalisante (palmiers, ginkgos, liquidambers en ce moment).
- traiter dans le même temps les plantations des allées d'accès.
- prendre conseil le cas échéant auprès d'un architecte-paysagiste, du CAUE ou d'associations de Protection de l'Environnement.

LES PARCS DES BORDES ET DES METAIRIES

Les métairies (ou bordes) n'étaient, traditionnellement, pas entourées de parc. Tout au plus quelques arbres utilitaires associés à un verger relayé par des haies champêtres permettaient de créer un cadre et une relation au territoire. Ces métairies sont de plus en plus revendues à des "non-agriculteurs", avec ou sans terrain autour. Selon le cas, deux types de préconisation sont possibles :

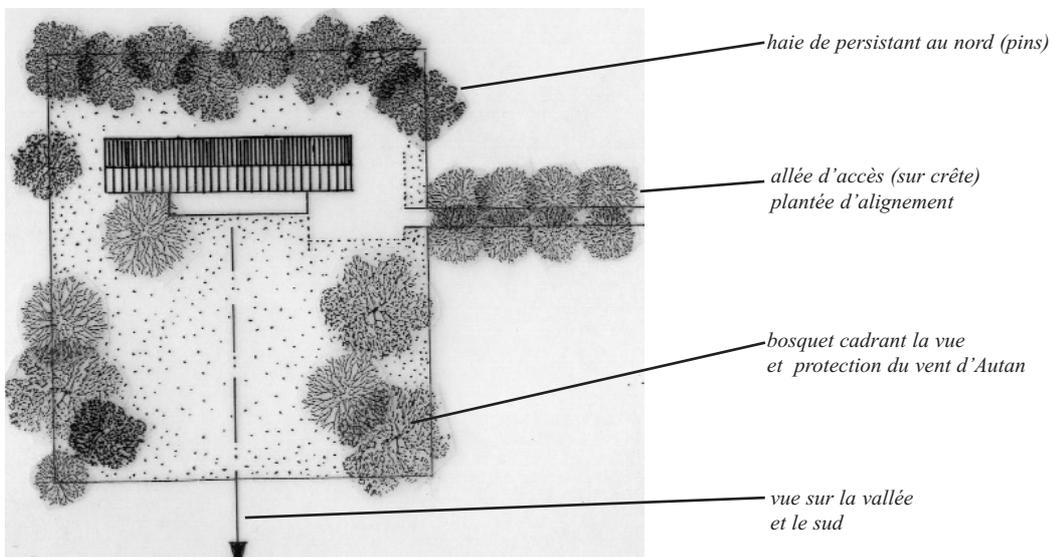
- Création d'un parc inspiré des parcs des châteaux lauragais.
- Accompagnement végétal du bâti suivant la tradition.

Dans les deux cas, la création d'une haie de cyprès taillés en périphérie de la parcelle est à proscrire : elle banalise et cache les vues.



Les plantations des métairies sont sobres : quelques essences utiles ou d'ombrage, et plus récemment, l'apparition d'essences "ornementales" comme ici le pin parasol

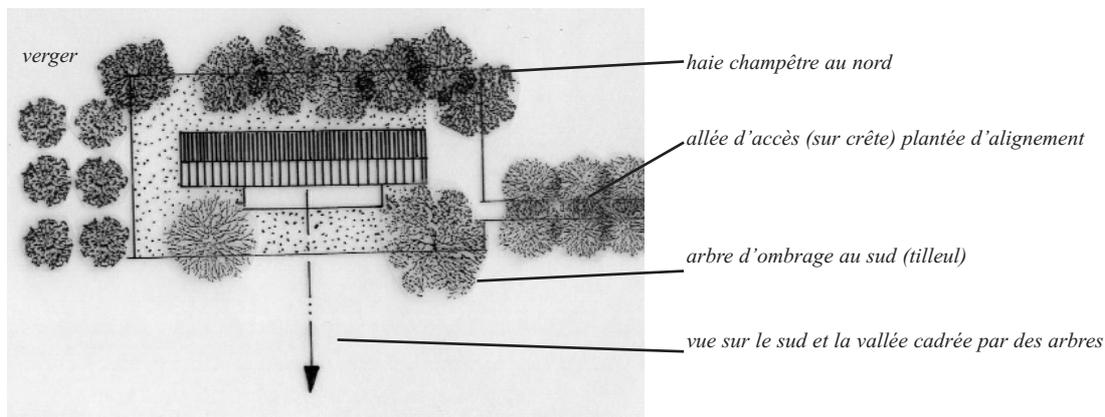
création d'un parc



Les principes de base pour la composition sont les suivants :

- dégager et cadrer la vue vers le sud
- protéger le parc des vents du nord et du vent d'Autan
- planter l'allée d'accès d'un alignement d'arbres
- cadrer les vues par des bosquets composés d'arbres et de massifs arbustifs

accompagnement végétal



en l'absence de terrain important, un simple accompagnement végétal composé des typologies traditionnelles permet de mettre en valeur le bâti :

- haie champêtre au nord en protection des vents dominants
- verger
- allée d'accès plantée
- quelques arbres utiles devant la façade



Métairie avec verger.

La palette des arbres utilitaires des métairies

- orme (*Ulmus 'resista'*)
- chênes (*Quercus pubescens*, *quercus robur*, *quercus pedunculata*)
- frêne (*Fraxinus oxyphylle*)
- noyer (*Juglans nigra* ou *regia*)
- châtaigner (*Castanea sativa*) (dans la Montagne Noire)
- tilleul (*Tilia cordata* et *Tilia platyllos*)
- mûrier (*Morus nigra*)
- amandier (*Prunus amygdalus*)
- cognassier (*Cydonia oblonga*)

La méthode

- rechercher la composition initiale ou redéfinir une composition tenant compte des cadrages visuels, des écrans brise-vent, des rapports entre les pleins et les vides, de la mise en valeur du bâti. Penser aussi bien à la composition intérieure du parc qu'à la vision de l'extérieur.
- définir les nouvelles plantations (arbres isolés ou bosquets) .
- choisir soigneusement les essences en fonctions de leur forme et usage, et de leur exigences. Les essences traditionnelles sont ici aussi à préférer comme base, ce qui n'empêche pas d'y ajouter des essences nouvellement introduites en faisant attention au rapport de forme et de couleur.
- traiter dans le même temps les plantations des allées d'accès.
- prendre conseil le cas échéant auprès d'un architecte-paysagiste, du CAUE ou d'associations de Protection de l'Environnement.

ENCADRER L'INSTALLATION DES ÉOLIENNES



Attention à l'écrasement du paysage !

L'installation des éoliennes modifie l'image du paysage, qui perçu aujourd'hui comme "naturel" deviendra plus "industriel". L'intégration des éoliennes dans le paysage représente un défi à la représentation culturelle du paysage.

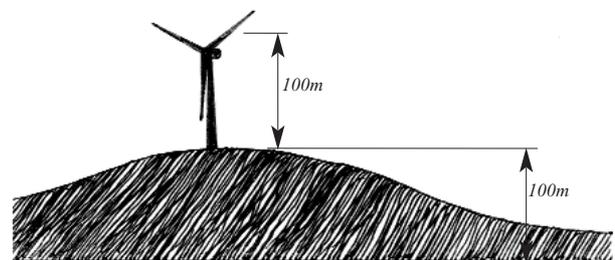
Une réflexion à l'échelle régionale* permet d'éviter le coup par coup et donc l'anarchie.

Le projet à l'échelle du pays doit être emblématique, c'est à dire qu'il faut définir une typologie "lauragaise" qui identifiera la région.

La recherche d'endroits propices à une installation d'éoliennes est promordiale. Le choix du site et le projet d'implantation d'éoliennes doivent se faire :

- en respectant l'esprit des lieux,
- en conservant les lieux emblématiques ou sacrés,
- en prenant en compte les balises paysagères plus anciennes, comme les moulins à vent,
- en respectant les échelles et en travaillant la hauteur, l'architecture, la couleur,
- en regroupant les éoliennes en composition avec le paysage environnant,
- en travaillant avec les constructeurs pour définir l'architecture de l'objet dans l'esprit lauragais,
- en travaillant avec l'aviation civile pour la définition des couleurs.

*Voir le Schéma éolien du Languedoc-Roussillon de la DIREN.



Les éoliennes doivent s'adapter à l'échelle du relief.



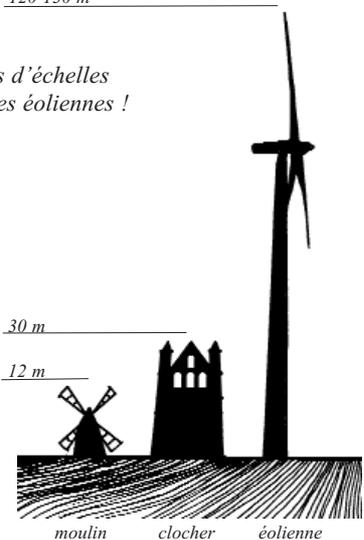
Eoliennes à Avignonet.-Lauragais - un problème d'échelles.

120-130 m

*Attention aux rapports d'échelles
lors de l'implantation des éoliennes !*

30 m

12 m



les références



Moulins à vent à Castelnaudary au début du XXème siècle (ancienne carte postale).



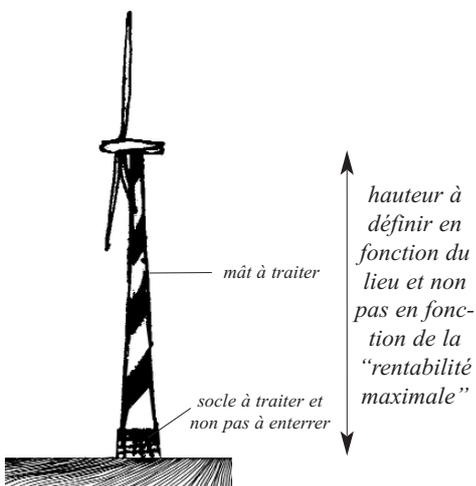
Les moulins de la Mancha sont devenus le symbole mythique de cette région d'Espagne tels des sentinelles.

Même si - étant donné la taille des éoliennes - la comparaison avec les moulins à vent reste délicate, en tant que symbole d'énergie propre, elles participent à l'image d'un pays ouvert aux idées novatrices et soucieux de l'environnement.

En Hollande et au Danemark, les éoliennes sont ainsi devenues des motifs identitaires du pays.



éolienne d'arrosage



Les chemins d'accès

Même si le problème posé par les chemins d'accès reste mineur, ils nécessitent d'être traités au même titre que les aérogénérateurs.

La méthode

- Définir un projet à l'échelle du pays Lauragais en se basant sur le Schéma éolien du Languedoc-Roussillon.
- Travailler avec les constructeurs pour définir une architecture d'éolienne propre au Lauragais.
- Travailler avec la direction de l'aviation civile pour définir les couleurs des éoliennes.
- Confier l'étude à une agence de paysage.